

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 29 MARS 2018**

*L'an deux mil dix huit le 29 mars à 20h30 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire*

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 12*

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis – Mme SOUILIE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine – Mme DELSAHUT Marie-France – M. DESPEYROUX Rémi - Mme FLORET Virginie - M. DAVID Eric - Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – Mme RANNOU Sylvie

Absents excusés : - M . GUGLIELMETTI Michel - Mme ELMA Séverine - M. PRADAYROL Patrick

Date de la convocation : 23 mars 2018 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal.

**I – VOTE DES 3 TAXES – T.H – TF bâti – TF non bâti**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les taxes locales (taxe habitation – taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti). Après discussion le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales. Celles-ci restent inchangées par rapport à 2017. Les taux communaux d'imposition sont les suivants : Taxe d'habitation (11,49 %), taxe foncière (14,95 %), taxe foncière non bâti (156,29%)

**II – VOTE DES SUBVENTION ET ETUDE DES DEMANDES DE PARTICIPATIONS DIVERSES (participation exceptionnelle à l'association du patrimoine matériel et immatériel d'Issendolus – participation financière du comité des fêtes.**

**Subvention CUMA** : La CUMA est en perte d'activités, le nombre d'adhérents est stable.Par conséquent, le conseil municipal décide de baisser la subvention de 150 € à 75 €.

**Subvention ISSENDOLUS** animation : Une subvention exceptionnelle pour cette année d'un montant de 300 € en plus de la subvention de **200 €** soit **500 €** sera alloué à ISSENDOLUS animation, ce qui monte la subvention pour 2018 à **500 €** pour renforcer la trésorerie de cette association.

**Subvention à l'association du patrimoine matériel et immatériel d'ISSENDOLUS**

Une subvention exceptionnelle pour cette année d'un montant de 300 € en plus de la subvention de 100 € soit 400 € sera allouée à cette association car la commune souhaite participer exceptionnellement au lancement du programme pour la sauvegarde du patrimoine architectural.

Le montant des autres subventions restent inchangé.

**III - AIDE A 2 APPRENTIS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET ARTISANAT DU LOT**

La commune a été réceptionnaire d'une demande de la chambre des métiers et de l'artisanat du LOT pour participer au financement (160 €) de 2 apprentis qui résident à ISSENDOLUS.

Le Conseil municipal considère que des aides sont donnés d'une part par la Région et d'autre part par différents structures pour financer l'apprentissage. Le conseil municipal part du principe, que

les années précédente aucune aide à été attribuée à la chambre des Métiers pour financer des formations. Il reste donc sur sa position.

#### **IV – ADOPTION DELIBERATIONS DENOMINATION GRAND FIGEAC ET TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Dénomination Grand-Figeac :** Suite au rattachement du canton de Latronquière à la Communauté de Comunes du Grand Figeac, toutes les communes du Grand Figeac doivent délibérer pour la nouvelle dénomination. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination du Grand Figeac.

##### **Transfert des zones d'activités :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert des zones d'activités d'Assier, Bagnac-sur-Célé, Bédrier, Cajarc, Capdenac-Gare, Capdenac le Haut, Figeac, Gréalou, Issepts, Lacapelle-Marival, Leyme. Les zones d'activités nommées sont sous compétence du Grand-Figeac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **V - PARTICIPATION AUX PARTS SOCIALES EVENTUELLES DE LA SCIC VIGNOBLE.**

Suite à la création d'un vignoble sur son territoire, le Grand Figeac a créé une SCIC et a lancé des bulletins de souscription de parts sociales pour un montant de 20 € l'unité. Après discussion, la commune envisage de participer à hauteur de 5 parts sociales soit 100 €..

#### **VI – LANCEMENT APPEL D'OFFRE POUR LA RENOVATION ET L'ACCESSIBILIT2 DE LA SALLE DES FETES ET DE LA BIBLIOTHEQUE.**

L'appel d'offre concernant la rénovation et l'accessibilité de la salle des fêtes et de la bibliothèque a été lancé le vendredi 21 mars et se clôturera le 20 avril 2018. L'appel d'offre est paru dans la Dépêche du Midi le jeudi 29 mars 2018.

#### **VII - SIGNATURE DE LA CONVENTION ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LACAPELLE- MARIVAL**

Une participation de 2315 € qui se décompose de la façon suivante :

- Un élève en maternelle : 1608,00 €
- Un élève en primaire : 707,00 €

Sera versée à l'école de LACAPELLE-MARIVAL pour participer aux frais de fonctionnement pour 2enfants d'Issendolus. Le conseil municipal donne son accord pour signer la convention..

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Secrétariat de mairie :** La date de dépôt des candidatures est fixée au 15 avril 2018. Les demandes qui sont arrivés en mairie seront examinées courant mai pour une prise de poste le 1<sup>er</sup> juin2018.

**Visite de la méthanisation :** Des élus d'Issendolus ont visité le site. Visite instructive et pédagogique.

**Droit de préemption :** Un terrain vendu par Monsieur Guigue lieu-dit : « Soubral » est soumis au droit de préemption communal. Après discussion, la commune n'exercera pas son droit de préemption.

**Balade coucher de soleil :** Cette balade se déroulera le 30 août 2018. Elle est organisée par l'office du Tourisme de Lacapelle Marival. Le trajet retenu sera celui de 2015. Il est demandé au comité des fêtes s'ils souhaitent participer à cette manifestation.